

L'actualité du droit de la copropriété



Initiée par la loi n° 2018-1021 du 23 novembre 2018 dite loi « ELAN », la réforme du droit de la copropriété se poursuit avec l'adoption de l'ordonnance n° 2019-1101 du 30 octobre 2019 et son décret d'application n°2020-834 du 2 juillet 2020.

Les notaires doivent dès lors être particulièrement attentifs à cette réforme qui modifie en profondeur le statut de la copropriété.



OBJECTIFS ET CONTENU PÉDAGOGIQUE

- Comprendre les objectifs de la réforme
- Découvrir les nouveaux textes, pour intégrer tout ce qui change en droit de la copropriété, ainsi que les dernières jurisprudences
- Appréhender les conséquences de la réforme sur la pratique notariale, et notamment sur la rédaction des règlements de copropriété



APPROCHE PÉDAGOGIQUE

- Étude de la loi n° 2018-1021 du 23 novembre 2018 portant évolution du logement, de l'aménagement et du numérique, dite loi « ELAN » (Chapitre V intitulé « Améliorer le droit de la copropriété » du TITRE IV), et de ses décrets d'application (n° 2019-502, n° 2019-503 du 23 mai 2019, et n° 2019-650 du 27 juin 2019)
- Étude de l'ordonnance n° 2019-1101 du 30 octobre 2019 portant réforme du droit de la copropriété des immeubles bâtis, et du décret d'application n°2020-834 du 2 juillet 2020
- Conseils rédactionnels et exemples concrets
- Support visuel



FORMATEURS

Matthieu PLAIDY ou Virginie MALARD ou Marie-Pierre TOURNIER ou Nora LAZARINI
Juristes consultants et Animateurs de formation
du CRIDON LYON



DURÉE

7h

MODALITÉ D'ÉVALUATION MISE EN ŒUVRE

Évaluation de l'atteinte des objectifs pédagogiques de la formation sous forme d'auto-évaluation



PUBLICS

Notaires
Clercs

NIVEAU

Initié
Maîtrisant

OBJECTIF

- Améliorer sa pratique quotidienne
- Devenir expert

PRÉ-REQUIS

Connaissance de base en droit la copropriété



PLUS-VALUE

Identifier les principales mesures susceptibles d'intéresser directement la pratique notariale, pour acquérir de nouveaux réflexes en matière de copropriété



CRIDON LYON
Partenaire expert du notaire

Plan d'intervention

1 RÉFORME DE LA COPROPRIÉTÉ ET APPLICATION DU STATUT DE LA COPROPRIÉTÉ

1h

- Nouveau champ d'application matériel du statut
- Précision sur le champ d'application temporel du statut

2 RÉFORME DE LA COPROPRIÉTÉ ET CLARIFICATION DU RÉGIME JURIDIQUE DES DIFFÉRENTES PARTIES DE L'IMMEUBLE

2h

- Définition du lot de copropriété et consécration du lot transitoire
- Élargissement de la liste des parties communes et des droits accessoires
- Limitation de la possibilité de réserver un droit accessoire aux parties communes
- Consécration des parties communes spéciales et des parties communes à jouissance privatives
- Rédaction et mise en conformité du règlement de copropriété

3 RÉFORME DE LA COPROPRIÉTÉ ET CLARIFICATION DU RÉGIME JURIDIQUE DES DIFFÉRENTES PARTIES DE L'IMMEUBLE

2h

- Simplification des modalités de prise de décision au sein des assemblées générales
- Réduction du délai prescription pour les actions personnelles
- Adaptation des règles à certains immeubles en copropriété
- Clarification en matière de charges et provisions
- Nouveautés en matière de travaux

4 RÉFORME DE LA COPROPRIÉTÉ ET AMÉLIORATION DE L'ADMINISTRATION DE LA COPROPRIÉTÉ

2h

- Précisions relatives au syndicat
- Évaluation du contrat et du rôle du syndic
- Renforcement du rôle et des pouvoirs du conseil syndical et de son président